



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 86587

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les recommandations exprimées dans le livre blanc de l'Union nationale des pharmacies de France (UNPF) pour une préparation de doses à administrer (PDA) maîtrisée et sécurisée en Ehpad. L'accent est mis sur la nécessité de sécuriser le patient en créant un protocole homogène pour la PDA. Pour cela, l'UNPF souhaite une meilleure conservation des données, à savoir la photo systématique du médicament et de la boîte, la comparaison avec l'ordonnance, l'archivage des photos et la transmission à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). L'UNPF souligne qu'il s'agit de mesures concrètes pour une traçabilité irréprochable et la mise en place d'un process de qualité dans la préparation des doses à administrer. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La prise en charge médicamenteuse des personnes âgées, aussi bien en ville que dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), constitue une préoccupation permanente des autorités sanitaires, dans le cadre de la prévention de la iatrogénie et de la sécurisation du circuit du médicament. La préparation des doses à administrer (PDA) est un des éléments essentiels pour la bonne observance des traitements des patients qui en ont besoin. Afin de sécuriser et d'encadrer cette opération, plusieurs projets de textes sont en cours d'élaboration par la direction générale de la santé (DGS). Compte tenu de l'enjeu sanitaire, il est nécessaire d'organiser une large concertation, d'une part, avec les directions concernées (directions de la cohésion sociale, de la sécurité sociale et de l'offre de soins) et, d'autre part, avec tous les professionnels concernés (pharmaciens, directeurs d'EHPAD, infirmiers, directeurs d'hôpitaux, associations de patients...). La DGS met tout en œuvre pour une publication des textes réglementaires au cours de l'année 2016.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86587

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5816

Réponse publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5317